

2 – RYTHMES SCOLAIRES 2013

Questions des parents d'élèves :

- a) *Quels sont les résultats de l'enquête départementale ?*
- b) *Quelle est la position du SIVU en ce qui concerne les orientations prises ?
Le SIVU pense-t-il demander le report de la mise en œuvre à septembre 2014 ?
Quelle est la marge de manœuvre sur la décision en cours ?
Nous souhaitons être impliqués et informés dans les réflexions en cours à ce sujet.*
- c) *Quels sont horaires prévus pour les cours du mercredi ?*

Afin d'apporter la réponse la plus précise possible à ces questions, une information assez détaillée est nécessaire. Les informations ci-dessous sont extraites du guide pratique du Ministère de l'Education Nationale de février 2013 : « La réforme des rythmes à l'école primaire ».

Constat

Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde :

- *nombre de jours d'école le plus faible d'Europe (144 jours contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE),*
- *semaine particulièrement courte (4 jours d'école contre 5 voire 6 chez la plupart des voisins européens),*
- *année scolaire concentrée sur 36 semaines,*
- *volume horaire annuel d'enseignement très important (864 heures contre 774 à 821 heures en moyenne au sein de l'OCDE).*

Cette concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Les résultats des écoliers français se dégradent dans les classements internationaux.

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement au moment où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Principes fixés par le cadre réglementaire légal

- 24 heures de cours réparties sur 9 demi-journées, pendant 36 semaines,
- 5 h 30 maximum par journée,
- 3 h 30 maximum par demi-journée,
- 1 h 30 minimum pour la pause méridienne,
- 1 heure d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), organisées par les enseignants pour des groupes retreints d'élèves :
 - o difficultés dans les apprentissages,
 - o accompagnement du travail personnel des élèves (plus de devoirs écrits),
 - o activités prévues par le projet d'école,
 - o activités en lien avec le projet éducatif territorial (PEDT).

Calendrier

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera de droit dès la rentrée 2013. Les communes ayant décidé d'appliquer la réforme à la rentrée 2013 n'auront pas à faire de démarche pour le demander. Dans ce cas, une dotation de 50 € par élève scolarisé sera perçue par le SIVU pour 2013-2014.

Toutefois, le maire ou le président de l'EPCI (SIVU) pourra demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 dans les conditions suivantes :

- **avant le 9 mars 2013** : saisir le département, compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire, sur le projet de report de l'application de la réforme.
- **avant le 31 mars 2013** : faire part au DASEN (par courrier recommandé) de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Dans ce cas, le SIVU ne percevra plus la dotation de 50 € par élève.

Les activités périscolaires

La réforme des rythmes à l'école primaire implique pour les communes de revoir l'organisation actuelle des activités périscolaires sur la semaine. En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire fait apparaître de nouvelles plages horaires les lundi, mardi, jeudi, vendredi d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires, dévolues aux activités périscolaires.

L'enjeu est donc de redéployer sur ces plages horaires les activités actuellement prévues le mercredi matin et, dans la mesure du possible, d'enrichir l'éventail des activités proposées aux élèves :

- favoriser l'épanouissement des enfants,
- développer la curiosité intellectuelle,
- renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école : activités sportives, artistiques et culturelles, ateliers consacrés au numérique, éducation citoyenne (travail coopératif, projets solidaires, ateliers sur l'environnement et le développement durable)...

Si les devoirs écrits sont supprimés, il subsiste des leçons à apprendre. Des études surveillées peuvent être intégrées dans le cadre des activités périscolaires.

La commune peut faire appel à une grande diversité d'intervenants, en complément de ses propres ressources :

- associations partenaires de l'Ecole,
- mouvements d'éducation populaire,
- associations sportives ou culturelles locales (clubs sportifs, écoles de musique, bibliothèques...),
- enseignants volontaires pour assurer le temps périscolaire.

La commune peut utiliser les salles de classes dans le cadre des activités périscolaires dans la mesure où ils ne sont pas occupés pour les activités d'enseignement.

Après débat, en raison des contraintes liées au transport scolaire, aux incertitudes liées au fonctionnement des activités périscolaires, les parents d'élèves et les enseignants n'ont pas la possibilité de valider un planning et souhaitent le report de cette organisation à 2014. Les élus du SIVU feront connaître leur position pour la rentrée 2013 ou la rentrée 2014 après la réunion à la Communauté de Communes de jeudi 21 février.

3 – ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL ICONITO

Dans le cadre du développement des usages du numérique à l'école comme dans la vie courante, et grâce au partenariat mis en place en Haute-Saône par l'Education Nationale, le Conseil Général et l'Association des Maires Ruraux de France, l'école de Coisevaux bénéficie d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour les classes de CM1 et de CM2.

Il s'agit d'un espace web interactif (ICONITO) accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. L'accès y est unique, personnalisé, sécurisé et protégé par un mot de passe.

Il est destiné à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : élèves, enseignants, parents, mairies. Depuis son espace personnel, l'utilisateur a un accès simplifié aux services et aux ressources en rapport avec son activité. Dans un premier temps, l'accès est réservé aux élèves et aux enseignants, la mise à disposition du site aux parents et aux mairies interviendra ultérieurement.

Pour un élève, un tel bureau virtuel, c'est la possibilité d'accéder en ligne et en toute sécurité, dans ou hors de l'école, à son emploi du temps, son cahier de textes, ses notes, ses documents de travail, ses travaux, des ressources pédagogiques choisies par son enseignant...

Pour les parents, ce sera un moyen de suivre en direct la scolarité de leurs enfants.

Différents documents sont nécessaires à la constitution du dossier :

- déclaration simplifiée à la CNIL (fait),
- autorisation d'emploi de photographies d'élèves (fait),
- charte élève d'usage du numérique à l'école (fait),
- charte adulte d'usage du numérique à l'école (fait),
- connaissance et respect du décret du 30 novembre 2006 fixant le cadre de l'utilisation de l'ENT à l'école (fait),
- avis favorable du conseil d'école.

Une réunion d'information et de démonstration sera mise en place au cours de la prochaine période.

Le Conseil d'Ecole émet un avis favorable à la mise en place de l'Espace Numérique de Travail à Coisevaux.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions / remarques des parents d'élèves

- Merci pour le déneigement des abords de l'école courant janvier (mieux qu'en décembre !)*
- Certains parents nous ont fait part qu'ils avaient apprécié le fait que les absences de certains enseignants avaient été remplacées immédiatement.*
- Certains parents dans un souci de sécurisation des bords de route le long du parcours du bus entre Trémoins et Coisevaux, demandent s'il est envisageable de mettre en place de glissières de sécurité à cet endroit.*

Réponse : La vitesse sera limitée sur cette route. La réparation des accotements sera demandée.

4.2 Amis des Ecoles – Calendrier prévisionnel 2013

Le calendrier des animations 2013 se présente ainsi :

- *Vente de fleurs (14 mai 2013)*
- *Repas et kermesse (29 juin 2013)*
- *Jus de pomme (21 septembre 2013)*
- *Vente de fromages (24-25 octobre 2013)*

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des Amis des Ecoles pour le spectacle et le goûter offerts en décembre dernier ainsi que pour l'organisation du loto du 3 février.

Grâce aux Amis des Ecoles, plusieurs jeux de cours pour la maternelle ont pu être achetés (budget de 1.100 € environ) : poussettes, landaus, caddies, trottinettes, voitures à roulettes, paniers de basket, maisonnettes. Ils sont en cours de montage et seront installés dans la cour dès la rentrée de mars.

4.3 Suivi des travaux dans l'école

- Modification de l'échangeur à plaques de la chaufferie (fait) → plus aucun problème de chauffage dans les classes
- Peinture des couloirs → vacances de février
- Modification de la configuration des lavabos dans les WC de la maternelle → prochainement, devis accepté
- Electricité → devis en cours

4.4 Questions diverses

- ✓ Un panneau « Arrêt interdit » sera fixé au niveau de l'accès à la cour du Centre des P'tits Volons.
- ✓ Le spectacle « Ecole qui chante » aura lieu le vendredi 24 mai 2013, après-midi.
Important : Nous sommes à la recherche d'un sonorisateur pour ce spectacle. Sans sa présence et son matériel, les conditions d'écoute des enfants seront difficiles. Contacter l'école le mardi.

4.5 Prochain Conseil d'Ecole : 14 juin 2013